



**DECISION DE DELEGATION DE COMPETENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTERE DE LA FEDERATION  
WALLONIE-BRUXELLES**

**NUMERO UNIQUE D'IDENTIFICATION : AD-AGS-1446**

I. Cadre de la décision

*Mentionnez la ou les disposition(s) en vertu de laquelle / desquelles la délégation est donnée.*

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française (*Précisez les articles justifiant la décision*) :

Autre(s) texte(s) juridique(s) (*Précisez les articles justifiant la décision*) :

- Circulaire ministérielle n°2010/MINFP/01 du 22/12/2010 relative à l'octroi de dispense de service en faveur des sportifs de haut niveau, de leurs entraîneurs, des dirigeants de fédérations sportives et des arbitres internationaux

Acte de délégation préalable (*Si la délégation est donnée en vertu d'un acte de délégation préalable, indiquez les références de celui-ci ainsi que les dispositions qui autorisent une délégation en cascade*) :

II. Identification

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Entité : Secrétariat général
- Rang et/ou fonction : Rang 16+ – Secrétaire général a.i.
- Nom et prénom : DEVOS Annie

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Entité : Administration générale du Sport
- Rang et/ou fonction : Rang 16+ – Administrateur général
- Nom et prénom : POLOME Yves

### III. Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez-la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

*Afin de ne pas laisser de place à l'interprétation, privilégiez le copier-coller de la disposition de l'arrêté que vous souhaitez subdéléguer. Distinguez aussi chaque compétence selon qu'elle a des effets **internes** (tableau 1) ou **externes** (tableau 2), c'est-à-dire qu'elle affecte les tiers à l'administration.*

TABLEAU 1 : compétences à effets **internes**

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet INTERNE
Circulaire ministérielle n°2010/MINFP/01 du 22/12/2010	Circulaire relative à l'octroi de dispense de service en faveur des sportifs de haut niveau, de leurs entraîneurs, des dirigeants de fédérations sportives et des arbitres internationaux.

TABLEAU 2 : compétences à effets **externes** (affectent les tiers)

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet EXTERNE
/	/

### IV. Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

En cas d'absence du subdélégué, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

- Entité : Administration générale du Sport – Service général de la Politique sportive
- Rang et/ou fonction : Rang 15 – Directeur général adjoint
- Nom et prénom : BOURGEOIS Charles
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué et du suppléant n°1, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le suppléant n°2 :

- Entité : Administration générale du Sport – Service général de la Politique sportive – Direction de la Vie fédérale, Projet de Vie et Sport de haut Niveau
- Rang et/ou fonction : Rang 10 – Attaché spécialisé

- Nom et prénom : SOLOT Jérémy
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdéléataire et des suppléants n°1 et n°2, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le suppléant n°3 :

- Entité :
- Rang et/ou fonction :
- Nom et prénom :
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdéléataire et des suppléants n°1, n°2 et n°3, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le suppléant n°4 :

- Entité :
- Rang et/ou fonction :
- Nom et prénom :
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

#### V. Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence

*Indiquez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.*

#### VI. Durée de la délégation

*A défaut de préciser la date d'entrée en vigueur de l'acte de subdélégation, celui-ci sera réputé entré en vigueur à dater de sa publication au Moniteur belge et/ou sur le site « Gallilex ».*

- Date d'entrée en vigueur :
- Date de fin :

Date et signature de l'autorité délégataire	24 juin 2025 Annie DEVOS
Date et signature du subdélégué	26 juin 2025 Yves POLOME
Date et signature du suppléant n°1	31 juillet 2025 Charles BOURGEOIS
Date et signature du suppléant n°2	04 août 2025 Jérémy SOLOT
Date et signature du suppléant n°3	
Date et signature du suppléant n°4	